

## CFF SA

Internet : [www.sbb.ch](http://www.sbb.ch)

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

**Conseil d'administration** : Ulrich Gygi (président), Monika Ribar (vice-présidente), Andrea Hämmerle (représentant du personnel), Daniel Trolliet (représentant du personnel), Conrad Löffel, Peter Siegenthaler, Hans-Jürg Spillmann, Alexandra Post Quillet, Pierre-Alain Urech

**CEO** : Andreas Meyer

**Organe de révision externe** : Ernst & Young, Berne

### Breve appréciation des résultats 2015

Les CFF ont *partiellement réalisé* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2015.

Le bilan des prestations, dans le secteur immobilier et partiellement dans le secteur voyageurs, est bon. Des mesures s'imposent dans les secteurs de l'infrastructure et du trafic marchandises. La situation financière des CFF reste un défi. Le Conseil fédéral attend une hausse de la productivité afin d'améliorer durablement les résultats annuels.

Le résultat annuel des CFF, en baisse, s'est établi à 246 millions de francs (2014 : 373 mio). Le *cash flow* disponible n'a pas permis de financer les investissements commerciaux par les fonds propres. L'endettement net productif d'intérêts, en hausse, s'est établi à 8,25 milliards de francs, soit 6,9 fois l'EBITDA. Le Conseil fédéral attend une limitation de l'endettement net productif d'intérêts à 6,5 fois l'EBITDA.

Le trafic voyageurs a enregistré une nouvelle augmentation : le trafic régional, en hausse de 2,8 % (2014 : 4,6 %), a crû plus fortement que le trafic grandes lignes, en hausse de 1,5 % (2014 : 1,8 %). On constate une légère amélioration de la ponctualité et de la satisfaction des clients à un niveau élevé.

En raison notamment des effets structurels et du franc fort, CFF Cargo n'a pas confirmé les résultats positifs des deux années précédentes dans le trafic des marchandises. Des mesures supplémentaires sont réalisées pour améliorer durablement les résultats dans un marché difficile et assurer l'avenir.

S'agissant de l'infrastructure, les CFF n'ont atteint les objectifs que partiellement. En 2015, l'exploitation et le maintien de l'infrastructure fortement sollicitée ont requis des travaux d'entretien supplémentaires et nettement plus de ressources.

Les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel moderne et socialement responsable. Une nouvelle CCT d'une durée de validité de quatre ans est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La satisfaction des collaborateurs a diminué de 66 à 64 points.

Peu de changements sont intervenus par rapport à l'année précédente en matière de participations et de coopérations.

Chiffres-clés	2015	2014
---------------	------	------

#### Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	<b>8 786</b>	8 664
Bénéfice du groupe (mio CHF)	<b>246</b>	373
Total du bilan (mio CHF)	<b>39 523</b>	38 106
Part des fonds propres en %	<b>29,4</b>	29,9
Effectif (nombre d'ETP)	<b>33 000</b>	32 730

#### Chiffres concernant l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	<b>64</b>	66
Voyageurs transportés (mio par jour)	<b>1,21</b>	1,18
Ponctualité-client (%)	<b>87,8</b>	87,7
Résultat trafic voyageurs (mio CHF)	<b>131</b>	104
Résultat trafic marchandises (mio CHF)	<b>-22</b>	33
Dette nette productive d'intérêts (mio CHF)	<b>8 252</b>	7 720

#### Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) <sup>1)</sup>	<b>2 090</b>	2 097
Émoluments (mio CHF)	<b>0</b>	0

<sup>1)</sup> Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional et des marchandises ainsi que dans le cadre de la loi sur l'égalité pour les handicapés

### A. Réalisation des objectifs en 2015\*

#### 1. Priorités stratégiques

Le trafic voyageurs a continué d'augmenter : le trafic régional au bénéfice d'indemnités, en hausse de 2,8 % (2014 : 4,6 %), a crû plus fortement que le trafic grandes lignes axé sur la rentabilité, augmentant lui de 1,5 % (2014 : 1,8 %). Dans le trafic grandes lignes, la croissance aux heures creuses a été pour la première fois plus forte que celle aux heures de pointe, alors qu'elle est restée stable dans le trafic régional. Dans le trafic international des voyageurs, la prestation de trafic s'est stabilisée après la baisse de l'année précédente. Elle s'est nettement accrue, en particulier vers l'Allemagne, grâce aussi aux autocars IC longue distance de Zurich à

Munich proposés en coopération avec la *Deutsche Bahn*. Malgré le trafic supplémentaire généré par l'EXPO 2015, le trafic dans les liaisons vers l'Italie a reculé. La prestation de trafic vers la France et l'Autriche est restée stable.

Le trafic marchandises évolue dans un marché difficile où les marges sont faibles. Des effets structurels et le franc fort expliquent notamment le fait que CFF Cargo n'ait pas pu confirmer les résultats positifs des deux années précédentes dans le trafic marchandises et ait réalisé un résultat de -22 millions (2014 : 33 mio). Le résultat annuel du secteur d'activité Suisse (y compris trafics d'importation et d'exportation) s'est élevé à -20 millions de francs (2014 : 32 mio), celui de CFF Cargo International à -3 millions de francs (2014 : 1 mio).

Le bilan des prestations du secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés afin de pouvoir gérer la croissance du nombre de voyageurs tout en satisfaisant les exigences des clients. S'agissant des gares, la satisfaction globale des clients, déjà élevée, s'est encore améliorée. Avec une gestion de ses biens immobiliers axée sur le marché, CFF Immobilier fournit une contribution positive au résultat du groupe.

Dans le domaine des infrastructures, les CFF n'ont atteint les objectifs que partiellement. En 2013 déjà, les CFF avaient constaté une nette détérioration de l'état des installations ; en 2015, ils ont de nouveau procédé à des mesures d'entretien supplémentaires, non prévues dans la Convention sur les prestations 2013-2016. Au final, il en a résulté un déficit de l'ordre de -141 millions pour Infrastructure Réseau. Les CFF estiment que des mesures d'entretien supplémentaires seront aussi nécessaires ces prochaines années. Dans l'année sous revue, 133 perturbations (2014 : 118) ont été causées par l'infrastructure, entraînant des retards de plus de 3 minutes. Elles sont principalement dues à des travaux de chantier sur la ligne d'accès de l'Allemagne en direction de Bâle qui ont retardé l'arrivée des trains dans le réseau des CFF. Par ailleurs, il y a eu davantage de perturbations sur des installations dues à la météo.

En dépit des perturbations évoquées, la ponctualité affiche un niveau élevé. Dans le trafic voyageurs, 87,8 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (2014 : 87,7 %). La ponctualité à l'arrivée des trains marchandises en Suisse (65,6 %) a diminué (2014 : 68,9 %). S'agissant de la satisfaction des clients et de l'image du groupe, on note une amélioration, qui est avant tout due à la meilleure évaluation de l'offre de places, du rapport prix-prestations et de la propreté.

Le niveau de la sécurité demeure élevé. L'indice global 2015 se situe dans la moyenne pluriannuelle, mais est inférieur à celui de 2014, qui était excellent. L'augmenta-

tion du nombre d'accidents de train de deux à onze (4 collisions, 7 déraillements) a joué un rôle important dans l'indice global. Des mesures sont mises en œuvre au niveau technique et au niveau des collaborateurs afin d'améliorer encore le niveau de la sécurité. De nouveaux progrès ont été accomplis concernant les objectifs environnementaux (programme d'économie d'énergie et réduction du CO<sub>2</sub>).

## **2. Objectifs financiers**

Les comptes annuels bouclent sur un recul de 127 millions du bénéfice du groupe, qui s'établit à 246 millions. Ce recul s'explique avant tout par des bénéfices en baisse réalisés par les ventes d'immobiliers, la hausse du déficit d'Infrastructure Réseau et l'impact négatif du franc fort. Le secteur Immobilier a fourni la principale contribution au résultat (342 mio), suivi par le trafic voyageurs (131 mio). CFF Cargo a réalisé une perte de -22 millions. Le secteur Infrastructure Réseau, au bénéfice d'une indemnité, a été la principale source de perte avec un résultat de -141 millions. CFF Immobilier a versé des paiements compensatoires de 150 millions à l'infrastructure et une contribution substantielle à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF. Les objectifs en matière de productivité n'ont été réalisés que partiellement, notamment dans le trafic marchandises.

Les investissements n'ont pas pu être autofinancés. L'endettement net productif d'intérêts, en hausse de 532 millions par rapport à l'année précédente, s'est établi à 8,25 milliards de francs, soit 6,9 fois l'EBITDA. Le Conseil fédéral attend des CFF que l'endettement net productif d'intérêts se limite à 6,5 fois l'EBITDA. Pour préserver la stabilité financière, les CFF devront donc parvenir à un équilibre viable entre les investissements, les revenus et les gains de productivité.

## **3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle**

Les CFF mènent une politique du personnel moderne et socialement responsable. Les effectifs en personnel ont augmenté de 271 collaborateurs (+1,7 %), le nombre des postes à temps plein s'établissant à 33 000 unités. Une nouvelle CCT d'une durée de validité de quatre ans est entrée en vigueur le 1er janvier 2015. La CCT 2015 contient d'importantes nouveautés concernant le personnel tant pour l'entreprise que pour les collaborateurs. En tout, 1488 apprentis (près de 5 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. A l'aide de programmes spécifiques, les CFF encouragent la compétence en matière de santé, la réintégration professionnelle et la compétitivité sur le marché de l'emploi des collaborateurs. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le taux de couverture de la caisse de pensions des CFF (CP) s'est monté en 2015 à 105,7 % (2014 : 107,3 %). Compte tenu des réserves de fluctuation insuffisantes,

du plus faible rendement des placements et de l'allongement de l'espérance de vie, le Conseil de fondation a adopté fin 2014 un train de mesures destinées à garantir une stabilisation à long terme de la CP CFF et qui ont été mises en œuvre en janvier 2016. Le 23 mars 2015, les CFF ont convenu encore une autre mesure avec les partenaires sociaux : le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ils contribuent par un apport unique de 690 millions de francs à stabiliser durablement la CP dans le cadre de l'adaptation des bases techniques. En contrepartie, le personnel fournit lui aussi certaines contributions (renoncement à un jour de vacances jusqu'en 2018 et aux hausses salariales générales ainsi que limitation à 0,8 % des hausses de salaire individuelles jusqu'en 2020).

La satisfaction du personnel s'est détériorée, passant de 66 à 64 points. C'est ce qu'ont indiqué trois baromètres de l'ambiance de travail mis en place chacun auprès d'un millier de collaborateurs. L'amélioration constatée ces dernières années ne s'est donc pas poursuivie. Le taux de réponse a été de près de 50 %.

#### **4. Coopérations et prises de participation**

S'agissant des participations et des coopérations, aucun changement substantiel n'est intervenu durant l'année sous revue. Les objectifs sont atteints.

### **B. Rapport de l'organe de révision**

L'organe de révision des CFF recommande dans son rapport du 11 mars 2016 à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels et du groupe 2015. Il parvient à la conclusion que les comptes du groupe reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

### **C. Propositions à l'assemblée générale**

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 7 juin 1999 sur les statuts des CFF, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs respectifs du DFF et du DETEC (respectivement par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 15 juin 2016 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2015 et de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes du groupe CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO;
2. de reporter à compte nouveau le bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2015 d'un montant de 170,0

millions de francs (bénéfice annuel 2015 : 293,3 mio; perte reportée de l'année précédente : -269,1 mio; prélèvement sur la réserve conformément à l'art. 67 LCdF pour l'infrastructure et à l'art. 36 LTV pour le trafic régional des voyageurs de 145,8 mio);

3. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2015, clôturé au 31 décembre 2015;
4. La proposition concernant l'élection des membres du conseil d'administration des CFF n'était pas encore prête lors de l'adoption du présent rapport, étant donné que la procédure de nomination était encore en cours pour trois nouveaux membres. Le Conseil fédéral s'occupera ultérieurement de cette affaire, qui fera l'objet d'une décision distincte.
5. de nommer Ernst & Young organe de révision pour un nouveau mandat d'un an.

### **D. Décisions du Conseil fédéral**

Le 23 mars 2016, le DETEC et le DFF ont été chargés par le Conseil fédéral d'approuver les propositions du conseil d'administration - à l'exception du point 4 « Election des membres du conseil d'administration » encore en suspens - lors de l'assemblée générale de CFF SA.